



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2603

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Gérard Charasse, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.
M. Gérard Charasse. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse au ministre du travail, et porte sur les retraites.

Les parlementaires radicaux de gauche prennent toujours la parole avec émotion sur ce sujet puisqu'ils ont été, en 1910, les inventeurs du premier système de retraites ouvrières et paysannes, en application de leur programme de Nancy. Trois ans auparavant, nous avions d'ailleurs créé le premier ministère du travail. Cette mise en perspective redouble nos inquiétudes. Vous faites voter une réforme dans des conditions démocratiques douteuses, une réforme qui ne règle rien - vous en avez fait l'aveu -, une réforme fondée sur des préjugés qui, l'un après l'autre, sont démentis par la réalité ; une réforme, enfin, qui a mis la France dans la rue. Notre inquiétude est d'autant plus vive que vous savez, comme nous tous ici, que les ménages anticipent très négativement cette réforme. Les demandes de départ anticipé redoublent, dans le privé comme dans le public. Nous allons donc vers une aggravation mécanique du déséquilibre financier et vers une déstabilisation de notre système de production. S'ajoute à cela une fébrilité de l'État face aux mouvements sociaux qui ne préjuge rien de bon dans la gestion démocratique et républicaine du conflit en cours.

Monsieur le ministre, allez-vous différer le vote de ce texte jusqu'à l'ouverture, enfin, de vraies négociations avec les partenaires sociaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

M. Maxime Gremetz. Il est revenu ? Pour combien de temps ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique*. Monsieur Charasse, fallait-il ne pas faire de réforme ? Fallait-il simplement regarder les comptes de l'assurance vieillesse se dégrader sous le coup de la démographie ? Les études qui paraissent aujourd'hui encore montrent que la société française vieillit. Nous pouvons nous enorgueillir qu'il y ait plus de soixantenaires et de centenaires. Mais il faut bien préparer notre régime de retraite pour affronter cela.

La crise a également fait s'effondrer durablement les recettes de nos régimes de retraites. Nous devons réagir, c'était le souhait du Président de la République, et nous l'avons fait.

Vous dites depuis des semaines et des semaines que cette réforme est injuste. Le sentiment qui nous anime à la fin de ce débat, au regard du texte que j'espère voir approuvé après cette séance de questions au Gouvernement, est que cette réforme est efficace puisqu'elle va bien amener un équilibre de nos régimes de retraites dès 2018. Et cet équilibre est la garantie d'un régime de retraites solide et durable pour les Français, notamment pour les jeunes.

C'est également une réforme juste, parce que ceux qui ont commencé à travailler tôt continueront à partir à soixante ans ou avant.

M. Jean-Jacques Candelier. Vous vous répétez, le disque est rayé !

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Ceux qui ont eu un travail pénible, et qui en ont été affectés, partiront aussi à soixante ans. Juste, cette réforme l'est également parce qu'elle prend en compte de nombreuses catégories de population, je pense notamment aux femmes, qui ont fait l'objet d'un grand débat dont nous pouvons nous enorgueillir.

Cette réforme était indispensable à la protection de notre système de retraites, et nous sommes fiers, Gouvernement et majorité présidentielle, de l'avoir faite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

>

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2603

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 octobre 2010